

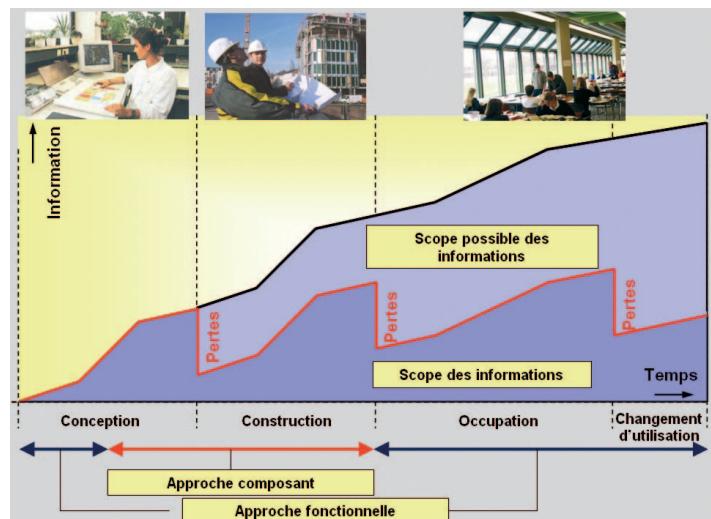


> COMMISSIONING

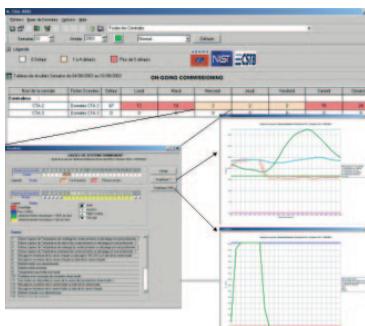
Facture énergétique diminuée, confort amélioré, environnement des bâtiments protégé

Les performances effectives des bâtiments sont souvent inférieures aux attentes des maîtres d'ouvrage. Le commissionnement des installations de génie climatique apporte une réponse à leur volonté d'allier sur le long terme économies d'énergie, amélioration du confort global des occupants et protection de l'environnement.

Le commissionnement est un processus qui s'applique tout au long du cycle de vie du bâtiment neuf ou réhabilité et qui vise à s'assurer que les systèmes sont conçus, installés, exploités et maintenus dans des conditions optimales. C'est le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats.



Grâce au commissionnement, les pertes d'informations entre les acteurs intervenants sur le projet de construction sont limitées.



Outil de commissioning des centrales de traitement d'air implanté sur une GTB.

Le commissionnement ou « commissioning » : des moyens aux résultats

Pour améliorer le confort et les performances énergétiques des bâtiments, le CSTB développe des **outils de commissionnement** dans le cadre de collaborations internationales. Objectif : développer un commissionnement économiquement rentable pour les bâtiments à faible consommation d'énergie et optimiser l'exploitation des bâtiments existants.



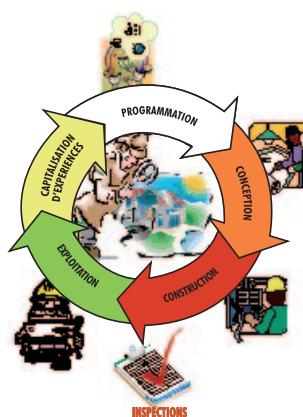
> COMMISSIONING

L'interaction entre les actions internationales menées par le CSTB et les professionnels français est assurée par un groupe « reflet » composé d'une vingtaine de représentants des maillons de la qualité : maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, contrôleurs techniques, installateurs, exploitants, distributeurs d'énergie ainsi que l'ADEME.

Ce groupe prépare un guide de commissionnement destiné aux acteurs de terrain décrivant l'organisation et les outils nécessaires au commissionnement des bâtiments.

Vous cherchez des informations sur ce thème :
▪ www.commissioning-hvac.org
▪ www.commissionnement.org

Les outils du commissionnement comprennent à la fois des procédures pour gérer le processus, des outils permettant de vérifier les performances, des guides papier et de recommandations ainsi que des logiciels qui pourront être utilisés ou implantés dans des systèmes de GTB.



Assurance qualité

Des procédures d'assurance qualité permettent aux acteurs de partager une vision du projet. Les matrices de contrôle qualité sont des outils de vérification globale de la qualité des installations.

Un Plan de commissionnement est rédigé. Il permet aux parties concernées de définir les efforts, le budget, l'organisation à mettre en place et les tâches à réaliser tout au long du processus de construction ou de réhabilitation du bâtiment. Ces plans sont adaptés à la taille du bâtiment, à la complexité des installations techniques et au niveau de risques défini par le maître d'ouvrage.

Le commissionnement en actions

Les outils pour vérifier les performances du bâtiment et des installations techniques :

- Procédures de test fonctionnel, pour mesurer la performance effective d'un composant,
- Outils implantés dans les systèmes de gestion technique du bâtiment, pour automatiser les procédures de test et les appliquer de façon systématique,
- Modèles pour comparer les résultats obtenus sur le terrain et les résultats escomptés.



Chaufferie, armoire électrique, centrale de climatisation : autant de composants dont le fonctionnement est vérifié à l'aide des outils de commissionnement.

Contact

COMMISSIONNEMENT > MIREILLE JANDON > Tél : 01 64 68 82 98 > jandon@cstb.fr

SIÈGE SOCIAL

84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr